

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

du 14/1/86

D ECRET N° 86/30 /INTERFPPS/DGFP/DGFCB-
portant reclassement et nomination de Monsieur
BATANTOU Adolphe Aimé, Attaché de 4° échelon
des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie III
des Douanes.-

/ E PREMIER MINISTRE,

V I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n°076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de
l'Ordonnance n°019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des
Fonctionnaires;
(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des Fonctionnaires;
(/u le décret n°62-130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses Catégories des Cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les Catégories
et hiérarchies des Cadres créées par la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 por-
tant Statut Général des Fonctionnaires;
(/u le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des Fonctionnaires;
(/u le décret n°71/248/MT-DGT-DELC- du 26 Juillet 1971 modifiant
le tableau hiérarchique des Cadres sédentaires de la Catégorie A, des Dou-
anes et les règles de recrutement dans lesdits Cadres;
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements
notamment en son article 1er § 2;
(/u le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des Fonctionnaires;
(/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
Avancements des Agents de l'Etat;
(/u le décret n°84/856 du 8 Août 1984 portant nomination au
Premier Ministre;
(/u le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant nomination des
Membres du Gouvernement;
(/u le décret n°85/1434 du 17/12/85 portant organisation des
Intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u le Rectificatif n°84/923 du 19 Octobre 1984 au décret n°04/
358 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisi-
on des situations administratives des Agents de l'Etat;
(/u l'Arrêté n°3041/MTFS-DGTFP-DFF du 20 Mars 1982 autorisant
Monsieur BATANTOU Adolphe Aimé, Attaché de 2° échelon à suivre un Stage
formation dans le domaine des Douanes;

.../...

(/u l'Arrêté n°5395/MF.DGD-DAF-SP du 2/7/84 portant promotion au titre de l'année 1983 de Monsieur BATANTOU Adolphe Aimé, Attaché des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Douanes,

(/u la lettre n°1045/DGB/DAAF/DP du 17 Septembre 1985 du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, transmettant le dossier de l'intéressé;

DECRETE :

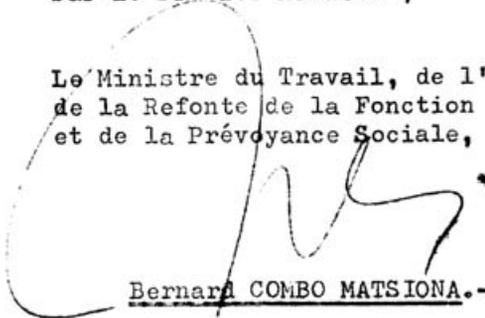
ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n°71-248/MT.DGT.DELC du 26 Juillet 1971 susvisé, Monsieur BATANTOU Adolphe Aimé, Attaché de 4° échelon Indice 810 des cadres de la catégorie A Hiérarchie II des Douanes en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures obtenu à l'Ecole Nationale des Douanes à Paris (France), est reclassé à la catégorie A Hiérarchie I et nommé Inspecteur des Douanes de 2° échelon indice 890 Acc: néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 20 AOUT 1985, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, le 14 JANVIER 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGFP/DGPCE	3
DGFP/BST	2
D.G.B.	3
D.C.F.	2
SGCM/BC	2
D.G.D.	3
DOSSIER	3
Intéressé	1